

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Février 2018**

**OBJET : Cession de l'ancienne gendarmerie située 83 avenue du Prado 13008
Marseille. Avenant à la promesse de vente.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la signature d'un avenant à la promesse signée le 31 janvier 2017 avec la société Adim Paca (filiale de Vinci Construction) pour la vente de l'ancienne gendarmerie située 83 avenue du Prado 13008 Marseille au prix de 7.000.000 €

Cet avenant concerne une clause de substitution au profit d'une Société Civile de Construction et de Vente (SCCV) à créer dans laquelle Vinci Construction demeurera associée à hauteur de 30 % minimum ; Adim Paca restant garante et solidairement débitrice vis-à-vis du Département de tous les engagements pris lors de la signature de la promesse susmentionnée.

Ce changement n'aura aucune incidence sur le délai global de réalisation de la promesse.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**